

DL 19/10/13

NÉVACHE |

Station d'épuration: le sous-préfet fait connaître l'avis favorable du ministre

Interpellé par le président de la communauté de communes du Briançonnais (CCB), Alain Fardella, sur le projet de construction de la station d'épuration de Névache qui tardait à aboutir, le député Joël Giraud est intervenu à deux reprises auprès du ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie afin que ce dernier donne son accord pour le permis de construire, véritable point final au dossier administratif (notre édition du 8 octobre 2013).

Le dossier est en passe d'aboutir. Le sous-préfet de Briançon Dominique Schuffenecker a fait savoir hier au

député et au président de la communauté de communes que le ministre avait émis un avis favorable.

Des travaux espérés au printemps prochain

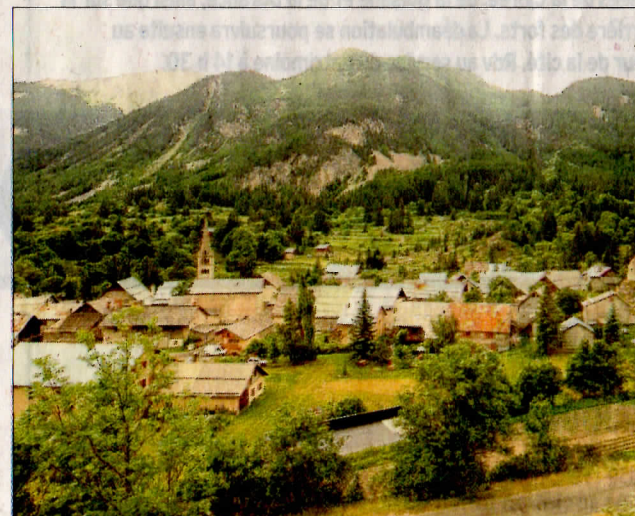
Le projet de reconstruction de la station d'épuration de Névache doit répondre aux besoins de la quasi-totalité de la commune, le hameau de Plampinet étant, lui, déjà raccordé. L'actuelle station est largement sous-dimensionnée par rapport aux besoins actuels de la commune, et elle nécessite une mise aux normes dans les meilleurs délais. Le ministre avait à se prononcer dans la mesure où la vallée de la

Clarée est un site classé.

La balle est donc désormais dans le camp du délégué du service public, la Seerc, avec lequel la CCB tente depuis plusieurs mois d'aboutir à une négociation. Les élus espèrent vivement un commencement des travaux pour le printemps prochain.

Le permis de construire avait reçu un avis favorable de la commission des sites au mois d'avril dernier mais le chemin jusqu'à la plume ministérielle était quelque peu semé d'embûches.

Pas à pas, le dossier a pu aboutir grâce à l'appui concerté des services de l'État et des élus locaux.



La nouvelle station d'épuration doit traiter les eaux usées de l'ensemble de la commune, le hameau de Plampinet étant déjà raccordé.